



L'UNAC gagne !

LE PROCÈS DÉGEL
DES ÉCHELONS

Procès dégel des échelons

La cour de cassation ! confirme la victoire de l'UNAC ●



6 Nov.
2024

Le 6 novembre 2024, la cour de cassation a rendu son arrêt et donne une fois de plus **raison à l'UNAC**.

Cette troisième juridiction entérine la décision du TJ de Bobigny par jugement du **17 décembre 2020**, confirmé par un arrêt de la cour d'appel de Paris le **31 mars 2022**.

Après **6 années de combat acharné**, combat mené par l'UNAC seule, l'arrêt de la cour de cassation en date du 6 novembre 2024 vient mettre un terme définitif à **l'injustice salariale** subie par notre population PNC depuis la fin de l'accord Transform en **avril 2016**.

Par cette décision, la justice entérine le fait qu'Air France ait violé l'accord Transform. Par conséquent, les **PNC concernés** sont bien fondés à demander leur repositionnement dans l'échelon qui aurait dû être le leur.

Grâce à notre action en justice initiée par l'UNAC seule le **27 novembre 2018**, nous permettons à tous les PNC **d'obtenir leur repositionnement, le rattrapage salarial ainsi que la réparation du préjudice subi** auprès du Juge des Prud'hommes, seul compétent dans ce domaine.

**L'UNAC, une fois encore, démontre sa combativité et son efficacité au service de notre collectif PNC.
C'est une victoire pour l'UNAC mais aussi pour tous les PNC.**

Merci pour votre soutien et votre engagement à nos côtés.
Soutenez nos actions, adhérez massivement à l'UNAC

Plus forts, **ensemble !**

